

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110Séance du **Mardi 05 Avril**Numéro de délibération **D2022_06**

L'an 2022

et le Mardi 05 Avril

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Jerome
NOGARET, Laurent BRUNEL

Représentés: Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES par
Georges RIBOT

Absents :

Excusés : Loïc VOILLIOT, Céline LINGERAT

A été nommé secrétaire :

Sébastien KUBANI

Objet de la Délibération

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte
administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 195.64 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
452 193.36 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 870.82 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 34 623.42 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL
MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section
de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 486 816.78 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Georges RIBOT

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

le

du

du

notifié



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE SOUSTELLE

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

 SLO

ID : 030-213003239-20220405-D2022_06-DE

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 195.64 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 452 193.36 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 870.82 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 34 623.42 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 486 816.78 €

Extrait certifié conforme,

Fait à MAIRIE DE SOUSTELLE, le 05/04/2022